

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 10/02/2025  
Reçu en préfecture le 10/02/2025  
Publié le  
ID : 038-213802358-20250207-012025-DE

S:LOW

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Sept

**Délibération n° 01-2025**

**Objet : Convention d'attribution du fonds de concours d'aide à l'investissement dédié aux transitions à destination des communes**

L'an deux mil Vingt-cinq et le sept février,  
A 20 heures 00, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 01 Février 2025

**Etaient présent(e)s** : M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, S. TRESSE, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT  
**Absent(e)s/Excusé(e)s** : A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,  
**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, S. TOUSSAINT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M. le Maire rappelle qu'une demande de fonds de concours a été faite à Grenoble Alpes Métropole pour aider la commune à financer des projets de réduction des consommations d'énergie.

Cette demande a été acceptée en date du 8 novembre 2024 pour un montant de 1152 €, soit 35 % de l'assiette éligible qui est fixée à 3292 € H.T et concerne l'isolation de la salle polyvalente.

Le reste à charge pour la commune se monte à 65% soit 2140 €.

Il convient de signer une convention avec Grenoble Alpes Métropole

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention d'attribution de fonds de concours à Grenoble Alpes Métropole pour le financement des travaux de réduction d'énergie

➤ **7 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,  
Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture

